



Lois concernant la demande de visa de conjoint francais

Par **choupaa**, le **30/01/2010** à **23:15**

Bonjour,

suite a mon mariage en france avec un epoux sans papiers (bien que rentrer avec un visa pour L allemagne ou il a fait des etudes mais expiré apres son entree en france en 2003) il est allé au maroc demandé un visa sur conseil de la prefecture.

Lundi ca fera deux mois de depot. J ai envoyé un mail a la préfecture qui m' a confirmé que le consulat lui a envoyé dossier. Elle dit j ai demandé au commissariat de votre ville de proceder a une enquete vous serez prochainement convoqué.

Je n ai pas envie d'attendre des mois et des mois pour vivre normalement avec mon epoux. Apres recherche je ne trouve aucun texte de lois qui prévoit l'enquete par le consulat. y a t il moyen de faire acclerer la procedure. et quel sont les recours possible ? Je vous remercie